

# **PV du Conseil Municipal du 30/08/2023**

**Présents** : Eulalie Pinto, Marie Sarda, Michael Jung, Dirk Eberhard, Antoine Baratier, Vincent Llorens, Pierre Chevenard

**Procuration** : Luc Mabilde pour Vincent Llorens

**Excusé** : Mathieu Santini

**Secrétaire de séance** : Michael jung

## **Ordre du jour :**

Rajout à l'ordre du jour **Extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 h du matin en point 2**

### **1) Validation dernier conseil municipal du 26/07/2023**

Vote oui pour à l'unanimité

### **2) Extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 h du matin**

Vote oui pour à l'unanimité

### **3) Gel loyers communaux**

Vote oui pour à l'unanimité pour le loyer de la maison de Festes pour un an (travaux à effectuer dans le logement)

Vote 4 pour 3 contre et une abstention pour le loyer de l'appartement de St André

### **4) Questions diverses**

- En vue de la réfection du système de chauffage du logement communal de Festes nous pouvons demander des subventions auprès du fond vert et/ou DETR (dotation équipement des territoires ruraux) pour installer une chaudière ou un poêle bouilleur : il faut faire des simulations (Dirk et Michael s'en occupent) et le point sera à aborder au prochain conseil
- Il y a un problème avec le réducteur de pression d'eau récemment coincé au Casal : Pierre préconise de le remplacer avant un nouveau problème, le devis pour intervention et changement de réducteur serait de 3465,89 euros  
Les membres du conseil sont d'accord pour le changer

- terrain multiactivités : les travaux vont commencer la semaine prochaine et le terrain sera fermé du 4 septembre jusqu'à la fin du mois d'avril 2024
- lettre de Covaldem : A partir de janvier 2024 il y a obligation pour les habitants de traiter les déchets à la source (bio-compostables), nous pouvons demander pour ceux qui le souhaitent un composteur individuel à 30 euros ou un collectif gratuit  
Le conseil opte pour recueillir plus d'informations puis informer les habitants.
- Mr Maury le géomètre de l'AFAFE a envoyé un relevé pour la hauteur de la dalle de la grange de Festes et l'atelier du Casal (en raison des risques d'inondation) : il faut déposer un CU pour dans un mois à la DDTM. Que fait on pour la grange et l'atelier du Casal (logement, gîte ?), Pierre et Eulalie s'en occupent
- Réfléchir pour le prochain conseil sur les chemins de randonnées à préserver afin de les inscrire dans le nouveau cadastre

**Fin de la séance à 20 h 00**

**Prochain conseil municipal le lundi 25 septembre à 18 h 30**